

Question écrite : où en est l'assainissement thermique des bâtiments privés?

Bien que depuis deux ans le prix du pétrole soit très bas, l'assainissement thermique des bâtiments se justifie toujours. Il s'agit de réduire les émissions de gaz carbonique dont plus de 50 % proviennent d'installations de chauffage, de diminuer la pollution due aux oxydes de soufre et d'azote, notamment, et de préserver les ressources naturelles, gaz et pétrole. Réduire la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre sont les objectifs à long terme très largement admis.

Au plan suisse, le parlement a accepté «Le Programme Bâtiments» que les cantons et la Confédération avaient lancé en 2010 pour une durée de 10 ans. Les mesures prises pour améliorer l'isolation thermique (fenêtres, mur, sol, toit) des bâtiments construits avant 2000 sont soutenues financièrement et on attend du Parlement fédéral des incitations supplémentaires permettant d'exploiter au mieux le potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique des vieux bâtiments.

La mise en œuvre de ce programme relève de la compétence du Canton mais au plan communal, il est de l'intérêt général comme de celui des particuliers que le parc immobilier delémontain soit assaini à un rythme soutenu.

La fin des travaux de la Transjurane libère des capacités qu'il faut mettre à profit dans des emplois variés (conception, exécution de travaux variés). L'ampleur du chantier est de l'ordre de dizaines de millions par an pour le Canton; elle justifie l'attention des autorités locales sur cette activité.

En 2011, nous avons soumis une motion qui demandait pendant 5 ans une réduction de moitié de la taxe immobilière pour les propriétaires qui assainissent leur bâtiment selon les normes définies par la Confédération ainsi que la mise à disposition d'un support technique validé par les services communaux. Cette motion avait été acceptée par le Conseil de ville mais, étant donné qu'une réduction de la taxe immobilière est contraire à la loi, elle n'a pas été appliquée. Avant d'envisager d'autres formes locales d'incitations, il est judicieux, après 6 ans du Programme Bâtiments, d'établir un état des lieux de l'avancement des travaux à Delémont.

Par l'analyse des demandes de permis (isolation des façades et autres), l'analyse, avec le support du Canton, des travaux déclarés aux impôts et au moyen d'autres sources d'informations pertinentes nous demandons au Conseil communal :

- de faire évaluer l'ampleur des travaux menés en ville sur les bâtiments anciens pour améliorer leurs performances énergétiques
- peut-on donner le % des bâtiments assainis ?
- les propriétaires mettent-ils à profit les incitations disponibles ?
- est-ce que les banques accordent facilement les crédits nécessaires ?
- les entreprises locales ont-elles développé un savoir faire à la mesure des besoins de ce marché, pour lequel on attend une approche rationnelle et économe ? ou alors a-t-on recours principalement à des entreprises externes au Canton ou étrangères ?

Pour le groupe socialiste,

M. Ribeaud

Ribeaud Mehmet
 Smalir
 H. H. H.
 C. Louis